

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

POLÉMIQUE LOCALE

Le Réveil Saint-Pierrais a été fondé par un groupe important d'armateurs et de commerçants, qui voulaient rester indépendants afin de pouvoir défendre leurs intérêts de commerce et d'existence en commun.

Les participants à ce groupement estimaient qu'il y avait danger, pour eux et pour leurs intérêts, à ne point se défendre contre les prétentions absorbantes de la famille Légasse, qui non seulement opprimait le commerce par toutes les ramifications qu'elle possédait, mais qui de plus par le chef du clergé tendait également à opprimer les consciences pour les soumettre à une servitude passive.

Cet état de choses tout le monde l'avait constaté comme nous, et ceux qui en sont les victimes l'ont encore mieux senti que nous, quand ils ont voulu sécouer le joug qui les oppresse et que le maître, quand il n'est pas content de la docilité de ses serviteurs, sait si bien leur faire éprouver mieux que par un vulgaire froncement des sourcils pour témoigner son mécontentement.

Cet arrêt de la vie sociale dans l'existence d'une population est tout ce qu'il y a de plus regrettable, parce qu'il témoigne combien la masse fait peu de cas de ses libertés et de se trouver sous la dépendance d'un homme qui n'a en vue que ses intérêts.

Cet état de choses est ce qu'il y a de plus préjudiciable à la vie sociale parce qu'il fait disparaître cette noble émulation qui est le pivot d'action de l'émancipation d'une population à se charger elle-même de se procurer ou d'obtenir ce qu'elle croit utile à son bien-être matériel et social.

Voilà quel a été le but moral que le Réveil Saint-Pierrais s'était proposé d'atteindre: soustraire les uns et les autres à cet esprit de domination et de servitude qui pèse sur tous et qui est cause de ce malaise général que les uns déplorent, que les autres sont trop égoïstes pour convenir de son existence parce qu'ils en profitent momentanément tout au moins.

Le triste tableau que nous reproduisons est malheureusement trop réel, et sa réalité dépasse même toutes les suppositions de l'imagination la plus féconde. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil rapide autour de soi; le peu de commerce qui existe est absorbé au profit d'un seul, qui travaille et exploite à coup sûr grâce aux priviléges et à la partialité qu'il trouve auprès d'un administration aussi faible qu'incapable.

Malgré les idées de socialisme et de démocratie qui pénètrent partout, jamais Saint-Pierre ne s'est vu sous une domination aussi opprime que celle de l'administration d'aujourd'hui. Au temps de l'Empire même, on se préoccupait des libertés de chacun, on se préoccupait de développer le commerce et l'industrie de cette malheureuse colonie. Nous avions des administrateurs qui avaient une certaine considération pour la population en général, qui se préoccupaient de prendre une bonne part à l'amélioration de son bien-être: c'était la satisfaction de leur amour-propre d'être bien vus, d'être bien considérés et même d'être regrettés: quel contraste avec ce qui se passe actuellement, où on a hâte de voir un changement se produire afin de voir si le Destin ou le dieu hasard, aura enfin pitié des destinées de ces pauvre habitants, qui n'ont rien fait pour mériter une telle calamité et surtout si persistante.

Aujourd'hui en effet, la plupart des fonctionnaires, qui se partagent l'administration de la colonie, n'ont que du dédain, voire même du mépris pour cette même population qu'ils considèrent comme une agglomération de parias indignes de leur bienveillante attention d'hommes supérieurs et selects.

A grands traits, après bientôt cent ans de réoccupation de ce rocher aride, voilà ce qu'est notre situation sociale et économique. Quand tout a prospéré autour de nous, on veut nous faire revenir à notre état primitif de colons déportés. Des libertés, on nous en avait donné d'une main pour les retirer de l'autre, parce qu'elles étaient gênantes pour certains de ces administrateurs improvisés, qui ne pouvaient pas assez

librement faire étalage de leur incapacité administrative. Elle n'est pas enviable notre situation, mais elle est le résultat de nos gouvernements accablés par la routine et incapables d'un effort d'émulation ou de travail pour se mettre à la tête d'un mouvement de réaction bienfaisante.

Prenons pour type le monsieur de Konakry, qui nous a été envoyé; il est tout étonné d'avoir tant de blancs à gouverner. On a vu ce gouverneur, qui deviendra légendaire, avouer en son propre salon, sans qu'on le lui demande, que les Légasse étaient des c. et des v. et se faire leur humble serviteur par les protéger dans toutes les spéculations qu'il leur plaira d'entreprendre.

Le rôle du « Réveil Saint-Pierrais » est et sera de s'élever contre tant de vexations préjudiciables à notre état social; il ne faut donc pas s'étonner que la Vigie, qui est l'organe des Légasse, d'une administration débilitante et d'un clergé absorbant, que cet organe de publicité essaie par tous les moyens d'entraver nos moyens d'action sur ceux qui reconnaissent comme nous que nous allons à la ruine et en arrière.

Que la direction de la Vigie se targue de sa haute valeur, qu'elle chante sa propre renommée et ses propres prouesses, nous n'en avons cure: notre rôle personnellement est plus modeste: nous nous contentons de chercher à atteindre notre but en signalant les abus les plus criants, en les flagellant de toute la vigueur dont nous sommes capable. La Vigie, au contraire, enguirlande de fleurs les chaînes que l'oppression s'apprête à étendre de toutes parts pour maintenir la domination du trust. Ce sont des intérêts nouveaux qui surgissent à chaque instant, et le désintérêt n'est pas à confondre avec l'esprit d'exploitation qui anime tant d'activité.

Au Conseil Municipal

Mardi soir, il y avait séance du conseil municipal.

Le même jour, dans l'après midi, le conseil de fabrique avait également tenu séance, et voilà comment la réunion de l'une avait entraîné celle de l'autre à quelques heures seulement d'intervalle. C'est dire que conseil municipal et conseil de fabrique ne font plus qu'un, celui-ci faisant en quelque sorte marcher nos édiles par un pouvoir magique.

Voilà un résultat heureux que M. le gouverneur Cousturier doit être glorieux d'avoir obtenu après l'avoir préparé; ce sera une bonne note, dans ses états de services, d'avoir employé ce qui lui reste de faculté à renverser les rôles.

Au conseil de fabrique, il avait été émis à l'unanimité le désir d'obtenir du conseil municipal cession du bâtiment et du terrain où se trouve l'école actuelle des filles.

Et voilà pourquoi le conseil municipal était convoqué en toute hâte pour donner une solution favorable à ce désideratum du conseil de fabrique.

Naturellement le maire, alias avocat-conseil de la fabrique, était de cet avis et, pour pouvoir y faire droit, il n'y avait qu'à demander, (chose déjà venue) que le service local fasse à son tour abandon de l'ouvrage à la municipalité pour servir de maison d'école des filles.

Quand on est bien en famille, tout peut s'arranger comme dans le meilleur des mondes; la propriété de l'un peut parfaitement s'approprier aux besoins de tel autre.

Est-ce bien utile de dire que cette proposition a été acceptée sans la moindre observation, sans la moindre hésitation, comme sans la moindre étude préalable.

A cette occasion, on a versé un pleur sur la suppression de l'ouvrage, suppression que l'on a attribuée, cela va sans dire, à l'ancien conseil municipal, comme celle des vicaires: on n'en avait jamais entendu parler, cela n'empêche que cela fait bien comme réclame cléricale.

On a été jusqu'à montrer au Conseil municipal les plans et devis de la future cathédrale, qui s'élèvent à 258,000 fr.; jusqu'à lui confier que c'était la maison Légasse neveu et C^{ie} qui était caution de l'entrepreneur.

C'est touchant de voir comme tout cela se passe en famille: le frère curé qui est sensé commander la façon des plans et des devis, et le frère-commerçant qui cautionne l'entreprise.

Aussi M. le Maire, ne pouvant oublier qu'il avait été l'avocat du curé, n'a-t-il pu s'empêcher de proclamer, presque comme un dogme de foi, que M. l'abbé Légasse n'était pas allé, ne pouvait même pas aller en France comme le vulgaire délégué du Conseil municipal et qu'il n'avait de compte à rendre à personne.

La Fabrique, et non le Conseil municipal, aurait décidé que les deux rues, situées de chaque côté de l'église, auraient chacune treize mètres de largeur.

mais que la dite Fabrique se réservait les trois mètres de bordure sur tout le pourtour de l'église, sans doute pour y établir une grille en fer forgé et doré comme celle qui existe à Paris autour de la Madeleine. Ici ce serait dans un but de préservation de dégradation du ciment armé par les enfants.

Comme conclusion de tous ces projets grandioses, M. Norgeot a proposé de voter des félicitations à Monseigneur et M. Anatole Farvacque à M. le gouverneur. Ces marques de déférence congratulante sont dans l'ordre des choses, et il y aurait eu ingratitudo, de la part de candidats officiels et cléricaux, de ne pas s'en souvenir, de ne pas en témoigner de la reconnaissance à la 1^{re} occasion:

Chose due, chose faite. dont acte.

LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

La pioche des démolisseurs vient de niveler ce qui fut l'emplacement de notre ancienne église.

Qui fait travailler à ce déblaïement: est-ce la municipalité? est-ce la fabrique? est-ce l'administration? A la direction qui est donnée, à la présence presque constante du gouverneur, du président et de certains conseillers municipaux, on ne saurait trop se prononcer, car il y règne une certaine confusion, ou tout au moins une fusion de tous les pouvoirs qui ressemble fort à un trust administratif.

L'aile gauche du palais de justice s'est également écroulée sous les coups de pioches et l'on semble tellement pressé d'agir qu'aucune des formalités légales n'a été accomplie.

Au nombre d'icelles, se place l'approbation des plans de l'église projetée puisqu'elle se reconstruit au nom de la fabrique. Puisque l'on supprime une partie de la rue Borda, il doit y avoir une enquête de commodo et incommodo. Le palais de Justice et son emplacement devant être cédés à la fabrique, il doit y avoir un arrêté de désaffectation de ce bâtiment appartenant au service local. Rien de tout cela n'a été fait, avec M. de Konakry il n'existe plus de ces formalités qui ne font qu'entraver la marche à pas de géant du progrès nouveau.

Cependant mardi soir, le conseil municipal se réunissait en session extraordinaire, ce qui fait déjà la 3^{me} depuis sa nomination, et ce pour faire don à la fabrique de l'école actuelle des filles contre cession par l'administration de l'ouvrage.

On nous dit de toutes parts (et M. de Konakry a été le premier à nous en faire ressortir les avantages) que la séparation des églises et de l'Etat doit s'effectuer à brève échéance. Est-ce là le motif d'enrichir la fabrique de dons dont on dépouille d'une part la commune et d'autre part le service local.

Dans ces sortes de donations, il est d'usage d'imposer des conditions révolutionnaires qui sont pour sauvegarder l'avenir. Ces précautions sont de peu d'importance pour notre gouverneur, qui est encore à se convaincre de ce que peuvent être les caractères d'un acte légal. Un fou ne s'en préoccupera pas plus et ceux qui, comme nous, ont quelque connaissance administrative, le repètent tous les jours.

La violation de la loi est flagrante dans la cession du terrain de l'église et de celui de la rue Borda, qui l'un et l'autre font partie du domaine public de la commune. En outre pour supprimer la rue Borda, il faut procéder comme nous l'avons déjà dit à une enquête de commodo et incommodo.

De la cession de l'école actuelle des filles quel est le but? est-ce pour faire un presbytère à MM. les vicaires? Est-ce pour faire une place derrière l'église? Si c'est pour isoler l'église, pourquoi faire cette cession à la fabrique? depuis quand, les places et les rues ne font-elles plus partie du domaine public de la commune?

Comme nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs, on va vite en besogne sans se préoccuper de remplir les formalités que la loi exige. Tout se fait pêle-mêle, ce sont en quelque sorte les dépouilles du vaincu que l'on se partage et dont l'on gratifie le vainqueur, la fabrique et l'église.

Et le dispensateur de toutes ces gracieusetés, de toutes ces profusions qui sont autant d'entorses à la loi, c'est le gouverneur, c'est le représentant d'un gouvernement démocratique et social qui a flanqué à la porte des conseillers municipaux républicains pour se jeter aux pieds d'un curé dont la présense dans le pays sera toujours un sujet de trouble.

LES CONSÉQUENCES

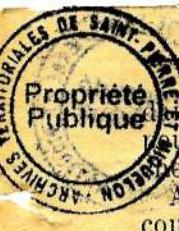
de

L'ABANDON DU FRENCH-SHORE

Pour la première année, notre armement va éprouver ce que doivent être les conséquences de l'abandon du French-Shore. On peut comparer notre situation actuelle à celle d'un propriétaire qui aurait possédé une belle maison qu'il avait coutume d'habiter et dont un jour un créancier grincheux le met à la porte. Malgré que cette habitation ait été son gagne-pain et qu'elle lui rappelle le souvenir de bien des labours, son seul droit sera de venir la contempler en étranger.

Tel est notre droit sur le French-Shore, nous y serons reçus comme des étrangers, comme des intrus qui se sont fait trop tirer à l'oreille pour se laisser déposséder par la loi du plus fort.

Chaque année, nombre de goëlettes, du mois d'avril au mois de juin, se ren-



l'agent sur les côtes du French-Shore pour s'y approvisionner de boëtte fraîche et pour y pêcher.

Aujourd'hui, c'est à se demander comment nous allons y être reçus, car personne n'ignore que les Terre-Neuviens sont moins qu'hospitaliers pour les Français, dont ils jaloussent la grande industrie de la pêche à la morue, et dont ils voudraient arriver à posséder le monopole.

Au lieu de parler de dépenses dispensieuses pour la création de frigorifiques, nous pouvions dès le mois d'avril nous procurer du hareng en abondance à la Baie des Iles, puis, quand il devenait rare à cet endroit, nos goëlettes s'en revenaient à Baie Saint-Georges, où le hareng faisait aussitôt son apparition pour aller quelque temps après se répandre sur d'autres points de la côte.

Tous ces avantages sont pour ainsi dire perdus aujourd'hui pour nous, puisque nous sommes plus que jamais à la merci du mauvais vouloir de nos concurrents, qui se feront un malin plaisir de nous entraver le plus possible, accordant même des priviléges aux Américains pêcheurs.

Quoique cela, devons-nous déserter les côtes du French-Shore? Non, ce serait maladroit, la force de l'habitude et notre intérêt doivent nous y pousser, pour essayer et voir si nos adversaires seront de bonne foi dans l'application du traité du 8 avril 1904.

Mais nous ne devons pas nous faire illusion, des déboires y attendent nos pêcheurs, ce n'est pas une raison de ne pas chercher à mettre en vigueur le lambeau de droit que l'on nous y a concédé encore bien à regret.

De nouvelles reçues de Sydney, on sait que plusieurs goëlettes ont réussi à s'y faire boëtter, ayant peu ou point de morue à leur bord. Mais à Sydney, le hareng ne donne que dès le printemps, tandis que dans le golfe, il suffit de connaître l'émigration de ce poisson pour le suivre jusqu'à l'apparition du capelan.

La France nous aurait dotés d'un stationnaire à vapeur, comme nous le demandons depuis nombre d'années, ce serait dans son rôle de prévenir ou de faire prévenir nos pêcheurs de l'apparition de la boëtte sur tel point. Au lieu de cela, la routine est là qui impose toujours ses inepties et on ne vent jamais faire cas des avis de ceux qui ont la pratique pour eux et des intérêts à sauvegarder.

AFFAIRE FILIPPI-POIRIER-BOTTREAU

L'an mil neuf cent cinq, le quinze avril, M. Filippi, s'étant jugé offensé par un article paru dans la « Vigie » de ce jour et portant le titre « *Légasse et ses adversaires politiques* », article qui

visait M. Henry, son beau-frère et dont M. Poirier-Bottreau s'est déclaré responsable, quoiqu'il ait dit que c'était M. Louis Légasse qui en était l'auteur, a adressé ses témoins, M. Benâtre et Lagrosillié à M. Poirier-Bottreau.

Ce dernier a choisi comme témoins M. L. Jourdan et L. Lefèvre.

Les témoins de M. Poirier-Bottreau n'ayant pas voulu accepter les conditions suivantes: quatre balles de revolver d'ordonnance échangées à 20 mètres et continuation du combat à l'épée à défaut de résultat, les témoins de M. Filippi ont proposé les conditions suivantes: Echange de balles de revolver d'ordonnance à vingt mètres de distance jusqu'à ce que l'un des adversaires soit atteint.

Conditions acceptées.

La rencontre aura lieu sur la route de l'anse à Ravenel, à sept heures du matin, sur le terrain que les adversaires choisiront d'après les circonstances. Il est bien entendu que de part et d'autre toutes précautions seront prises pour qu'aucun spectateur n'assiste à la rencontre. Les témoins se chargeront de choisir un autre terrain sur une autre route au cas où il y aurait des spectateurs et par conséquent de changer l'heure du combat.

Fait double à St-Pierre, le 15 avril 1905.

pour M. Filippi pour M. Poirier-Bottreau

signé: Lagrosillié L. Jourdan

Benâtre L. Lefèvre

Conformément au procès-verbal précédent, la rencontre a eu lieu sur la route de l'anse à Ravenel, sur la propriété Jourdan. Les deux adversaires ont échangé quatre balles sans résultat. Après quoi, d'un commun accord, les témoins ont jugé qu'il y avait lieu de mettre fin au combat.

M. le Dr Dupuy-Fromy assistait M. Poirier-Bottreau.

M. le Dr Gallas assistait M. Filippi.

Fait en double à St-Pierre, le 16 avril 1905.

pour M. Filippi pour M. Poirier-Bottreau

signé: Lagrosillié L. Jourdan

Benâtre L. Lefèvre

TRIBUNE LIBRE

A Monsieur le Directeur

du Réveil Saint-Pierrais

Dans l'intérêt de la vérité, je vous prie de bien vouloir publier dans votre journal la lettre suivante, que j'ai adressée au journal « La Vigie ». L'incident Henry a été réglé entre M. Poirier-Bottreau, directeur de la Vigie, et moi. Je n'ai donc pas insisté pour que ma rectification paraisse dans ce journal. Mais je tiens essentiellement à ce que la vérité soit connue.

Agreez etc.

FILIPPI

Saint-Pierre, le 18 avril 1905

A Monsieur le Directeur de la « Vigie »

Monsieur le Directeur,

J'ai répondu comme je devais le faire au premier paragraphe de l'article paru dans la « Vigie » du 16 avril dernier et intitulé: *Légasse et ses adversaires politiques*. Je viens tout simplement aujourd'hui parler du fait avancé par M. L. Légasse.

Mon beau-frère absent, M. Henry, aurait, d'après ce dernier, « fait appel au témoignage et à la recommandation de M. L. Légasse pour obtenir un commandement d'une société de voiliers. »

Je donne à ce sujet à M. L. Légasse le démenti le plus formel. M. Henry possède des états de service assez brillants pour ne pas avoir besoin de faire appel au témoignage de M. L. Légasse, et, ces états seraient-ils insuffisants, mon beau-frère ne demandera jamais, pas plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, un certificat de capacité à M. L. Légasse.

Je ne comprends pas, d'ailleurs, et je ne suis pas le seul, que la maison Légasse neveu se glorifie d'avoir délivré un certificat qui n'est que l'expression exacte de la vérité; c'était un devoir pour elle, un devoir de justice élémentaire, de déclarer que le capitaine Henry est un « excellent et intrépide marin ». Qui lui a demandé une telle déclaration? Mais tout simplement la société à laquelle il s'est adressé et qui avait sous les yeux ses états de services. Elle a vu, cette société, que M. Henry avait commandé un bateau de la maison Légasse neveu; elle s'est adressée à cette maison pour avoir quelques renseignements. Rien de plus naturel.

Ce qui ne l'est pas, c'est que M. L. Légasse se croie obligé d'altérer la vérité pour clamer: « nous rendons justice, même à nos adversaires politiques ». Je croyais qu'on devait rendre justice à tout le monde.

J'ajouterais, pour terminer, que la « Vigie » imprime chaque fois en première page qu'elle ne s'occupe pas des personnalités; il est vrai qu'à la deuxième les personnalités apparaissent, même celles qui n'ont absolument rien à voir dans la politique du moment. Et cela me prouve que si vous avez, Monsieur Poirier-Bottreau, un excellent programme, M. L. Légasse en a un autre et il l'impose.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

FILIPPI

VANDALISME

Des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits dans les villas de M. M. Thélot et Lamusse y ont

commis des effractions et des vols de comestibles.

Ces vandales ont eu le soin de reclouer les contrevents avant de se retirer et, chose qui témoigne de leur grossièreté, de déposer sentinelle en guise de carte de visite.

Au magasin de M. Auguste Salomon, on a brisé un carreau à la vitrine et on a volé les marchandises qui s'y trouvaient exposées.

Il serait à souhaiter que l'on mette la main sur de tels individus et qu'ils soient sévèrement punis pour mettre fin à de pareils brigandages qui se renouvellent trop souvent.

CIMENT ARMÉ

A l'hôpital Saint-Antoine de Paris

Nous extrayons d'un grand journal Parisien ce fait-divers que nous offrons en méditation à nos lecteurs:

Depuis quelques mois on travaillait à l'hôpital Saint-Antoine, on travaillait ferme, on avait constaté que les cours étaient trop grandes et que les malades avaient ainsi trop d'air à respirer...

On abattit donc la plupart des arbres du jardin, côté rue du Faubourg-Saint-Antoine, et on construisit deux bâtiments pour le directeur et les bureaux.

L'un de ces bâtiments était achevé, on finissait l'autre.

Subitement, hier soir, après le départ des ouvriers, tout le bâtiment de gauche s'effondra sous le poids du plafond en ciment armé; aussi, par mesure de prudence, on commence à démolir celui qui était achevé.

L'administration choisit bien ses architectes.

J. Fr.

Dans le temps, nous avons parlé d'une catastrophe qui s'était produite à Santiago, celle-ci a eu lieu au centre même de Paris.

De commentaires nous n'en apportons pas, nous avons dit tout ce qu'il était possible de dire sur les inconvénients d'une telle construction; maintenant nous attendrons les événements. Et nous ne nous ferons pas faute de les porter à la connaissance de nos lecteurs sans plus nous préoccuper de l'invite simple de l'architecte Deschaux de ne point nous occuper de ses affaires de construction, qui ici sont du domaine

public et font partie des sujets servant d'aliment à notre critique locale, quand bien même il ne le voudrait pas.

NAVIRES EN RETARD

On n'est pas sans inquiétude sur le sort des navires Cousins-Réunis, Alice et Paul et Pierre-Bernardo, partis au commencement de mars avec leur complet en passagers.

Il en est de même de l'Active, de Curieuse, de l'Etincelle et du Président-Armand chargés de marchandises, qui ont de très longues traversées, quand les derniers partis en ont au contraire de très courtes.

Espérons que ce ne sont que des retards et qu'au premier bon vent tous ces navires feront leur entrée au port ayant tout leur monde sain et sauf.

ANNONCES & AVIS

EXPOSITION COLONIALE de MARSEILLE

Le comité local, pour l'Exposition coloniale qui aura lieu à Marseille en 1906, a l'honneur d'informer le public que le règlement général et tous les renseignements concernant l'Exposition, ainsi que les demandes d'admissions pour les produits à exposer, seront déposés au secrétariat de la Chambre de Commerce et au secrétariat du Gouvernement, où les intéressés pourront en prendre connaissance. Le Président et tous les membres du comité se tiennent à la disposition du public pour tous renseignements complémentaires.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

Meubles et ustensiles de ménage.

S'adresser chez M. FILIPPI
RUE TRUGUET



A LOUER Pour la Saint-Jean

UNE MAISON

Située rue Félix

Ayant cave et grenier
Pour traiter s'adresser à M. Jules MARIE, patissier.

AVIS

Le Docteur GALLAS a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il donnera dorénavant ses consultations:

1^o A Saint-Pierre, à son cabinet rue Nielly, les lundi, mercredi et vendredi de 1 h. à 2 h. 1/2;

2^o A l'Île aux Chiens, dans la maison du médecin, les mardi, jeudi et samedi, de 2 h. à 3 h.

AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, raline, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles

E. BENATRE

LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Demain dimanche, 23 avril, à l'Hôtel Joinville, grande soirée organisée par la Ligue Anti-alcoolique au profit des pauvres.

Au programme:
Musique vocale et instrumentale
Danse du Papillon

Le monde où l'on s'ennuie
Comédie en 3 actes de E. PAILLERON
Prix des places: 1^{re} série: 4 fr. 05.—
2^{me} série: 2 fr. 70.—3^{me} série: 1 fr. 35.

Le Gérant, Fernand Mazier.
St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.